

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 13 février 2025

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU
GARD**

SEANCE DU 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie.

Monsieur SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2024 :

0 voix contre :

0 abstention :

3 pour :

DELIBERATION N°2025-01

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LE DOSSIER DETR RUE ASTRUC

Subvention accordée à ce jour :

CD30 partie RD : 235 737 euros

CD 30 partie pluviale : 23 917,50 euros

Reste amendes de police en cours.

La DETR nous demande les recettes du chantier c'est-à-dire le montant des subventions déjà accordées par rapport au montant total qui est de 470 000 euros, 20 % maximum soit 94 000 euros reste à la charge de la commune.

Pour cette délibération :

Contre ; 0

Abstention : 0

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025-02

**DELIBERATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX RUE ANTOINE ASTRUC**

Compte tenu que l'appel d'offre du SIAEP est en cours et que pour éviter de faire 2 tranchées, l'eau potable pourrait se faire en même temps que l'eau pluviale. 5 entreprises seront contactées.

Délibération pour le lancement de l'appel d'offres et la réalisation d'une seule tranchée

Contre : 0

Abstention : 0

Pour ; 7

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025-03

**DELIBERATION DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE DES SECRETAIRES
DE MAIRIE : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR**

Pour cette création de poste :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 4

Délibération adoptée.

DELIBERATION N°2025-04-05

DELIBERATIONS CLETC : 2 DELIBERATIONS

1 : Approbation du dernier rapport de la CLETC

Ce dernier rapport est basé sur la promotion tourisme de la commune de Sauve, partage de matériel et surtout du personnel équivalant à 1,6 emploi repris par la commune de Sauve.

2 : Adoption par le conseil municipal du montant de l'attribution de compensation

Pour toutes les communes le montant voté en 2021 ne change pas sauf pour Sauve qui passe de 76 623,59 euros à 138 283,37 euros.

Pour ces deux délibérations, Mme LAJARRIGE Julie et Mr RIGAL Noël, employés de la communauté de communes ne prennent pas part au vote.

Rapport de la CLETC

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Délibération adoptée

Attribution de compensation

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Délibération adoptée

DELIBERATION N°2025-06

DELIBERATION APPROBATION DU RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Par délibération du 18 décembre 2024 le conseil municipal a donné le pouvoir à la CCPC de prendre une société pour établir ce rapport. Celui-ci a été effectué et il faut l'approuver. La consommation d'espace entre 2021 et 2024 pour la commune de Saint Jean de Crieulon est de 0,03 % soit 0,2 hectare.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Délibération approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre recommandée de Mme HOPPE Nathalie :

Ce courrier concerne le l des eaux de pluie. Un riverain a obturé une buse existante et il lui a été demandé de la déboucher.

Il convient également déposer une grille pour l'évacuation des eaux pluviales venant du chemin des chênes.

Courrier de Mr PEREZ :

Le conseil municipal décide qu'aucun panneau publicitaire ne doit être affiché sur le mobilier urbain communal.

Eclairage public, passage aux LED :

Il reste 57 lampes à équiper sur un total de 83.

Les travaux avec la mise aux normes des 3 tranches de comptage et les installations LED seront effectués avant l'automne.

Accord unanime du conseil.

Demande d'achat d'un morceau de terrain non constructible de Mr REMEZY Adrien :

Accord du conseil municipal. Il reste à fixer le prix.

Convention voisins vigilants :

Maintien pour l'année 2025.

Demande de subventions des associations :

Pour le budget 2025 nous attendons les demandes.

“Pour l’instant une seule demande a été formulée.

Conseil de classe de l'école de Sauve :

Mme LAJARRIGE Julie se rendra à la convocation.

Les bilans de la station d'épuration pour 2024 sont très bons.

Il n'y a plus de questions diverses. La séance est levée à 19 heures 50.